Régie de l'énergie Québec

Mots de bienvenue de la présidente - rencontre annuelle avec les participants aux travaux de la Régie

Journée nationale de la justice administrative

8 mai 2015

Bonjour à tous et merci d'être là.

D'abord, quelques nouvelles : deux nominations récentes celle de Me Louise Rozon à titre de vice-présidente de la Régie. Elle remplace ainsi M. Gilles Boulianne qui a choisi de poursuivre son implication à titre de régisseur pour une période de 2 ans supplémentaires.

Avant la présentation du Règlement, je souhaite, revenir sur les souhaits qui ont été formulés lors de notre rencontre de l'année dernière alors que nous vous demandions « Où vous voyiez la Régie dans 5 ans? »

Tout d'abord, je tiens à **souligner l'ouverture** dont vous avez fait preuve lors de cette réunion de l'année dernière et, depuis, dans le cadre du traitement de certains dossiers :

- Tarifaires HQD et HQT : vous vous êtes tous montrés intéressés par des mesures visant le traitement efficace des dossiers. Ainsi,

plusieurs mesures ont été évoquées, dont la tenue de séances de travail ciblées sur des enjeux précis, avant la transmission des DDR, des réponses plus précises à ces DDR, la gestion serrée de l'audience, le respect des enjeux retenus et un meilleur dialogue entre les participants en amont des dossiers tarifaires.

- Une série de rencontres est prévue par HQD sur la révision des tarifs domestiques et des conditions de service, notamment, en vue de prochains dossiers tarifaires.
- Le Coordonnateur de la fiabilité dans le domaine du transport d'électricité tient également des consultations préalables au dépôt de normes pour approbation par la Régie.

Nous souhaitons poursuivre dans cette voie et promouvoir de telles initiatives dans un plus grand nombre de dossiers. Nous **encourageons** fortement les intervenants à **participer** de façon active à ces initiatives qui permettent **d'améliorer les connaissances**, de **réduire le nombre de DDR, de régler en amont certaines problématiques** et de **réduire le temps d'audience**.

Au sujet du **développement des compétences**, la Régie s'engage clairement dans cette voie.

Le dossier visant la mise en place de **MRI** pour HQD et HQT est apparu comme une belle occasion d'expérimenter une approche de ce type. Nous avons **fait préparer un rapport pour faciliter une compréhension commune de ce qui existe ailleurs avant d'établir un mécanisme de règlementation incitative**. Également, la **présentation sur le nouveau Règlement sur la procédure** que nous ferons tout à l'heure nous a également semblé un bon moyen de parfaire les connaissances de tous.

Pour certains sujets spécifiques évoqués l'année dernière, nous avons mis en place des groupes de travail, formés de régisseurs, voici l'état de nos réflexions.

1. La définition des enjeux

Elle est faite désormais de façon systématique au début du traitemernt des dossiers en tenant compte :

- des conclusions recherchées par les demandeurs;
- des enjeux soumis par les intervenants; et

- des suivis de décisions.

Ceci permet de mieux encadrer le dossier et les débats, de mieux évaluer les budgets présentés et de mieux planifier les travaux et l'audience.

2. Les DDR

Vous avez souligné la lourdeur liée au traitement des DDR, le formalisme qui y est associé, la micro-gestion qui transparaît et les réponses parfois incomplètes. Il nous est apparu, après discussions entre régisseurs qu'il n'y avait pas de méthode unique pour l'ensemble des dossiers et différentes approches doivent être privilégiées.

Voici des pistes d'optimisation que nous nous engageons à expérimenter avec vous :

- pour les dossiers **majeurs aux enjeux multiples** : instaurer un meilleur dialogue par la tenue de **séances de travail avant le dépôt des DDR**. Nous entrevoyons ceci à tout le moins pour une demande tarifaire, par exemple.

- pour les dossiers à **caractère très technique ou lorsque les réponses aux DDR ne sont pas aussi précises qu'on le souhaiterait** : tenir une **séance de travail ou encore une courte audience**. Nous avons utilisé cet outil avec Gaz Métro en début d'année et prévoyons l'utiliser plus souvent dans les dossiers d'investissements en 2015.
- Pour les **dossiers majeurs jugés incomplets** : nous verrons à demander des **compléments de preuve** sur les éléments précis au lieu de transmettre des DDR, comme nous l'avons fait dans le dossier de la politique d'ajouts de HQT et dans celui du Plan d'approvisionnement 2014-2023 de HQD.
- Dans les dossiers comportant de **très nombreux enjeux** : nous tenterons de **limiter les sujets pertinents** dans la décision procédurale dès cette année dans certains dossiers d'envergure.
- Pour éviter des **DDR superflues** dans les dossiers : nous envisageons instaurer un **modèle type de DDR** incluant non seulement un préambule, mais également l'objectif de la DDR que la Régie utilisera et qu'elle vous suggère d'adopter.
- Pour limiter les **DDR redondantes** : nous avons entrepris, dans certains dossiers, de transmettre **les DDR de la Régie plusieurs jours avant** celles des intervenants dans les dossiers d'envergure.

- Également, pour faciliter la tâche, nous verrons à insérer des **liens hypertextes** dans les DDR et autres documents afin de simplifier les références.

Pour évaluer les résultats de l'application de ces pistes, **nous avons introduit** des post mortem systématiques à la fin des dossiers où ces expériences ont lieu.

3. Améliorer le dialogue entre la Régie, les entreprises réglementées et les intervenants

La tenue de **séances de travail** sur des enjeux plus complexes semble la meilleure voie, particulièrement dans les dossiers tarifaires.

Pour ce qui est du dialogue entre la Régie et l'ensemble des participants, nous poursuivrons ces **rencontres annuelles.** L'année prochaine, cette rencontre pourrait porter sur notre plan stratégique ou sur toutes autres sujets que vous pouvez nous suggérer. Également, nous envisageons tenir des **séminaires de formation sur des thèmes précis** avec des formateurs universitaires pour favoriser l'acquisition de compétences et l'élévation des débats en audience.

La Régie a également mis en place un certain nombre de mesures pour favoriser un meilleur dialogue au sein même de son personnel. Nous avons mis en place un intranet, des formations sur différents sujets dont la présentation des décisions majeures et tenons des post mortem dans les dossiers majeurs.

4. Les frais

Plusieurs points ont été soulevés lors de la dernière rencontre et nous avons réfléchi aux solutions possibles. Les voici :

- Les frais ne devraient pas être un incitatif à l'opposition : plusieurs intervenants ont mis fin à leur intervention dans différents dossiers cette année et la Régie verra à encourager les intervenants qui se montrent d'accord avec la plupart des demandes soumises par les demandeurs à utiliser cette option.
- Accélérer l'émission des décisions sur les frais : un comité a été formé pour élaborer une grille d'évaluation continue des interventions. Nous poursuivons l'objectif de rendre les décisions sur les frais dans les meilleurs délais et idéalement, au moment de la décision sur le fond. Nous avons besoin de votre collaboration,

nous vous demandons de respecter les délais prévus au Règlement sur la procédure.

- Le comité va poursuivre la réflexion à l'égard du Guide de paiement des frais afin d'étudier d'autres éléments identifiés, dont la disparité des taux horaires applicables aux analystes internes et externes, l'opportunité d'accorder des frais pour les consultations préalables et d'accorder des paiements forfaitaires par étapes dans les dossiers.

5. Le processus de nomination des régisseurs

Un projet de règlement visant le mode de recrutement et de renouvellement des régisseurs a été préparé, prévoyant des comités de sélection formés de personnes externes à la Régie bien au fait des qualités et habiletés nécessaires à l'exercice des fonctions de régisseur.

Le processus prévu à ce projet de règlement a d'ailleurs été suivi récemment pour le renouvellement de certains mandats venant à échéance d'ici peu et nous évaluerons ce processus en vue du dépôt d'un règlement définitif.

En terminant, je demande la collaboration de tous dans ce contexte de mesures de réduction des dépenses adoptées par le gouvernement, visant notamment la Régie. Nous devons gérer les dossiers avec davantage d'efficacité et d'efficience et nous comptons sur vous tous pour nous appuyer en vue de diminuer les coûts de la réglementation qui sont ultimement payés par tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel.

Je pense notamment à la rigueur dont nous devons tous faire preuve afin de mieux cibler les interventions en fonction des intérêts, mettre en commun les expertises et éviter les chevauchements.

Il nous faut également veiller au respect des échéances.

Avant de céder la parole à Me Dubois qui vous présentera notre nouveau Règlement sur la procédure, je voudrais vous signaler que nous pouvons échanger sur ces propos lors de la période prévue à 11 h.